

– Examen du rapport d’information (n° 1213) sur l’Union européenne et le G20 de MM. Christophe Caresche, Bernard Deflesselles, Michel Herbillon et Jérôme Lambert – réunion du 3 juillet 2013.

Conclusions adoptées par la commission :

La Commission des affaires européennes,

Vu l’article 88-4 de la Constitution,

Vu les déclarations finales des sommets du G20 de Cannes des 3 et 4 novembre 2011 et de Los Cabos des 18 et 19 juin 2012,

Vu le rapport d’information n° 3443 du 17 mai 2011 de la Commission des affaires européennes, intitulé « L’Union européenne et le G20 : répondre aux enjeux de la régulation mondiale »,

Vu le rapport d’information n° 3784 du 4 octobre 2011 de la Commission des affaires européennes, intitulé « L’Union européenne au cœur du projet de régulation mondiale porté par le G20 »,

Vu la résolution européenne sur l’Union européenne et le G20, considérée comme définitive le 20 novembre 2011 en application de l’article 151-7 du Règlement par l’Assemblée nationale,

Considérant que l’économie mondialisée requiert plus que jamais une régulation organisée au niveau planétaire pour prévenir l’éclatement de nouvelles crises systémiques,

Considérant que la coordination des politiques économiques ébauchée au sein du G20 a certainement contribué à amortir la crise traversée par le monde depuis cinq ans et à conjurer les effets systémiques de ses épisodes les plus périlleux,

Considérant que l’effort de sensibilisation consenti vers le reste du monde – États et organisations internationales – par les membres du G20 qui se sont succédé à sa présidence a permis de renforcer la crédibilité de cette instance,

1. Réaffirme que le G20 constitue le format idoine pour réguler l’économie mondialisée, dès lors que ses membres sont en nombre réduit par rapport aux organisations internationales classiques, produisent 80 % du PIB mondial et représentant tous les continents et toutes les catégories de profils de développement économique ;

2. Salue les avancées obtenues lors des sommets de Cannes et de Los Cabos, notamment dans les champs :

a) de la résorption des déséquilibres macroéconomiques internationaux ;

b) de l'encadrement et de la surveillance des établissements, produits et services financiers et bancaires ;

c) de la lutte contre la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles ;

3. Estime que l'opportunité de la constitution d'une structure légère de secrétariat permanent doit continuer à être explorée pour institutionnaliser le G20 et l'ancrer définitivement dans le paysage des relations internationales ;

4. Reconnaît la pertinence du thème de la croissance, identifié par la présidence russe comme la clé pour traiter les problèmes économiques mondiaux actuels, à travers trois axes d'action :

a) la mise en œuvre d'une régulation effective ;

b) la création d'emplois de qualité et le soutien à l'investissement ;

c) l'instauration d'un climat de confiance et de transparence ;

5. Encourage la démarche du G20 consistant à s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour optimiser les mécanismes multilatéraux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, aux fins, en particulier, de contrer le phénomène d'érosion des bases et de transfert des bénéfices ;

6. Souhaite que la session du G20 de 2013 soit l'occasion de raffermir les relations entre l'Union européenne et la Russie, actuellement en désaccord sur nombre de sujets politiques et économiques mais liées par une communauté de destin, du fait de leur proximité géographique et de la richesse de leurs échanges commerciaux.